

III

**PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A LA PROCHAINE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 29 AVRIL 2010**

**PROJET DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2010 A 15 HEURES**

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 approuve les documents tels qu'ils sont présentés.

Deuxième résolution

L'AGO, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial présentés par les Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés conventions incluses.

Troisième résolution

L'AGO approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à un bénéfice de FCFA 1.022.079.244 de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende brut de FCFA 1.026.900.000 par prélèvement sur les réserves libres d'un montant de FCFA 4.820.756, soit FCFA 815 brut par action
- A l'issue de cette affectation, le compte de Réserves libres présente un solde de FCFA 3.395.562.

Compte tenu de l'IRVM à régler au taux de 10% et de la redistribution du dividende perçu de Gestoci pour un montant de FCFA 33.000.000 le dividende net par action s'élève à F CFA 736.

Les dividendes seront mis en paiement au plus tard fin mai 2010.

Quatrième résolution

En application des dispositions de l'article 22 des statuts, l'AGO fixe à FCFA 12 000 000 net d'IRVM, le montant de l'indemnité de fonction à répartir entre les Administrateurs pour leur participation aux travaux du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009.

Cinquième résolution

L'AGO donne aux Administrateurs quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2009.

Sixième résolution

L'AGO ratifie la cooptation de Monsieur DIONGUE Macoura en remplacement de Monsieur KONAN-YAHAUT Franck appelé à d'autres fonctions au sein du Groupe Shell, pour la durée restant à courir de son mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer au 31/12/2009.

Monsieur DIONGUE qui est le nouveau Directeur Financier pour l'Afrique de l'Ouest remplace Monsieur KONAN-YAHAUT Franck à ce poste.

L'AGO ratifie le renouvellement des mandats des administrateurs suivants

- DIONGUE Macoura, Directeur Financier Afrique de l'Ouest;
- EZAN Djan Pierre, Directeur Financier Shell Côte d'Ivoire ;
- ADJET Roland, Représentant Petroci ;
- KOUYA Bertin, Représentant le Ministère du Commerce.

qui arrivent à expiration le 31 décembre 2009 pour une durée de trois (03) ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Septième résolution

L'AGO donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions ci-dessus.